

COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260127-052026-DE

2026 05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 janvier 2026 – N° 5

Objet : Avenant n°1 du lot 02 : Ensemble métallique vitre d'entrée – ART ET TRADITION- Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières

L'an deux mille vingt- six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, PLASSE Muriel, MICHEL Fabien.

Absents excusés : Franck DENIS, Cyril LACROIX, Marion JIMENEZ GUILLAUME

Procurations :

- Franck DENIS donne pouvoir à Christian JOANNIN
- Cyril LACROIX donne pouvoir à Monique VALLA
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT

Présidente de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les 6 lots du marché correspondant au **Réaménagement de la Cantine**.

Elle présente **l'avenant suivant** :

Avenant n°1 du lot 02 : Ensemble métallique vitre d'entrée – Art et Tradition - Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières

| | |
|--|-----------------------------------|
| Marché initial | 4 475.41 € HT soit 5 370.49 € TTC |
| Montant plus-value (Travaux de faïence cuisine) | 425.00 € HT soit 510.00 € TTC. |

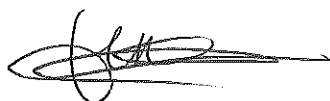
Nouveau Montant total du Marché (+avenant 1) pour le lot 01 :
4 900.41 € HT soit 5 880.49 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- ACCEPTE les modifications du lot n°02 ainsi énumérées pour un montant total de plus-values de 425.00 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Clémence HENNEQUIN



Pour extrait conforme
Le Maire,
Martine ROFFAT

